



**Conseil d'administration  
de l'Entité des Nations Unies  
pour l'égalité des sexes  
et l'autonomisation  
des femmes**

---

**2013/1**

**Rapport sur les activités opérationnelles**

Le Conseil d'administration:

1. *Prend note* avec satisfaction du rapport de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive sur les activités opérationnelles de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes;

2. *Décide* de transmettre le rapport au Conseil économique et social.